

## Val-d'Oise. La bourse d'affrètement des Voies navigables de France tape dans l'œil de Stéphane Bern

**Les anciens locaux de Voies navigables de France (Vnf), à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), font partie des 101 projets retenus dans le cadre de la Mission Patrimoine.**

Les locaux de la bourse d'affrètement étaient inoccupés depuis 2000, avant l'implantation d'un foyer pour migrants tibétains en 2016. (©Vnf)

Une bonne nouvelle pour la Ville de Conflans-Sainte-Honorine Yvelines

Lundi 31 août, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Stéphane Bern a dévoilé au public les 101 nouveaux projets retenus dans le cadre de la Mission Patrimoine

Parmi ceux-ci figure la bourse d'affrètement des Voies navigables de France (Vnf), ancrée au cœur de la capitale de la Batellerie.

Reste à savoir le montant qui lui sera alloué, quand on sait qu'un million d'euros sera au moins nécessaire pour des travaux d'aménagement des locaux.

Le bâtiment devra être mis en conformité et remis en état à l'identique. Pour ce faire, une partie du chantier sera effectuée par le biais d'un chantier d'insertion.

Foyer pour Tibétains depuis 2016

Actuellement, les locaux de la bourse d'affrètement abritent un foyer pour migrants tibétains, implanté depuis 2016 (l'édifice n'était plus utilisé pour la navigation fluviale depuis 2000).

Ils n'ont pas été épargnés par le temps, même si quelques travaux ont déjà été réalisés afin de créer des espaces dortoirs et sanitaires.

Mais le bâtiment n'est plus adapté à l'accueil des personnes et nécessite donc une réhabilitation totale.

Le foyer pour migrants tibétains sera délocalisé en 2021 pour laisser place au siège de la représentation locale de Vnf, qui s'y implantera d'ici à 2022.

« Le site sera valorisé dans le cadre d'un travail en cours de la municipalité pour mettre en valeur et en réseau les différents édifices de la ville liés à la batellerie, avec l'église flottante des mariniers, le musée municipal de la Batellerie dans le château du Prieuré de Conflans (plus grand musée français consacré à la navigation intérieure) ou encore le monument aux morts de la batellerie de 1924 », précise la Fondation du Patrimoine.



<https://static.actu.fr/uploads/2020/09/vnf.jpg>



<https://static.actu.fr/uploads/2020/09/vnf-854x532.jpg>

*par Maxime Laffiac*





## La bourse d'affrètement tape dans l'œil de Stéphane Bern

Les anciens locaux de Voies navigables de France (Vnf) font partie des 101 projets retenus dans le cadre de la Mission Patrimoine.

Une bonne nouvelle pour la Ville de Conflans-Sainte-Honorine. Lundi 31 août, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Stéphane Bern a dévoilé au public les 101 nouveaux projets retenus dans le cadre de la Mission Patrimoine. Parmi ceux-ci figure la bourse d'affrètement des Voies navigables de France (Vnf), ancrée au cœur de la capitale de la Batellerie. Reste à savoir le montant qui lui sera alloué, quand on sait qu'un million d'euros sera au moins nécessaire pour des travaux d'aménagement des locaux. Le bâtiment devra être mis en conformité et remis en état à l'identique. Pour ce faire, une partie du chantier sera effectuée par le biais d'un chantier d'insertion.

Actuellement, les locaux de la bourse d'affrètement abritent un foyer pour

**ENCADRÉS DE L'ARTICLE**

migrants tibétains, implanté depuis 2016 (l'édifice n'était plus utilisé pour la navigation fluviale depuis 2000). Ils n'ont pas été épargnés par le temps, même si quelques travaux ont déjà été réalisés afin de créer des espaces dortoirs et sanitaires. Mais le bâtiment n'est plus adapté à l'accueil des personnes et nécessite donc une réhabilitation totale.



Les locaux de la bourse d'affrètement étaient inoccupés depuis 2000, avant l'implantation d'un foyer pour migrants tibétains en 2016.

Le foyer pour migrants tibétains sera

délocalisé en 2021 pour laisser place au siège de la représentation locale de Vnf, qui s'y implantera d'ici à 2022. **« Le site sera valorisé dans le cadre d'un travail en cours de la municipalité pour mettre en valeur et en réseau les différents édifices de la ville liés à la batellerie, avec l'église flottante des marinières, le musée municipal de la Batellerie dans le château du Prieuré de Conflans (plus grand musée français consacré à la navigation intérieure) ou encore le monument aux morts de la batellerie de 1924 »**, précise la Fondation du Patrimoine. ■

*par Maxime Laffiac*

“ Foyer pour Tibétains depuis 2016



## VNF. La bourse d'affrètement tape dans l'œil de Stéphane Bern

Les anciens locaux de Voies navigables de France (Vnf) font partie des 101 projets retenus dans le cadre de la Mission Patrimoine.



Les locaux de la bourse d'affrètement étaient inoccupés depuis 2000, avant l'implantation d'un foyer pour migrants tibétains en 2016.

Une bonne nouvelle pour la Ville de Conflans-Sainte-Honorine. Lundi 31 août, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Stéphane Bern a dévoilé au public les 101 nouveaux projets retenus dans le cadre de la Mission Patrimoine. Parmi ceux-ci figure la bourse d'affrètement des Voies navigables de France (Vnf), ancrée au cœur de la capitale de la Batellerie. Reste à savoir le montant qui lui sera alloué,

### ENCADRÉS DE L'ARTICLE

quand on sait qu'un million d'euros sera au moins nécessaire pour des travaux d'aménagement des locaux. Le bâtiment devra être mis en conformité et remis en état à l'identique. Pour ce faire, une partie du chantier sera effectuée par le biais d'un chantier d'insertion.

Actuellement, les locaux de la bourse d'affrètement abritent un foyer pour migrants tibétains, implanté depuis 2016 (l'édifice n'était plus utilisé pour la navigation fluviale depuis 2000). Ils n'ont pas été épargnés par le temps, même si quelques travaux ont déjà été réalisés afin de créer des espaces dortoirs et sanitaires. Mais le bâtiment n'est plus adapté à l'accueil des personnes et nécessite donc une réhabilitation totale.

Le foyer pour migrants tibétains sera délocalisé en 2021 pour laisser place au siège de la représentation locale de Vnf, qui s'y implantera d'ici à 2022. « **Le site sera valorisé dans le cadre d'un travail en cours de la municipalité pour mettre en valeur et en réseau les différents édifices de la ville liés à la batellerie, avec l'église flottante des marinières, le musée municipal de la Batellerie dans le château du Prieuré de Conflans (plus grand musée français consacré à la navigation intérieure) ou encore le monument aux morts de la batellerie de 1924** », précise la Fondation du Patrimoine. ■

*par Maxime Laffiac*

“ Foyer pour Tibétains depuis 2016





## Le seul site des Yvelines sélectionné est à Conflans

La liste des sites qui bénéficieront du soutien de la Mission patrimoine de Stéphane Bern a été dévoilée pour 2020-2021. Le seul site yvelinois retenu se trouve à Conflans-Sainte-Honorine.



L'ancienne bourse d'affrètement héberge actuellement les réfugiés tibétains dans des conditions sommaires.

Lundi 31 août, la Mission Patrimoine de Stéphane Bern, en lien avec la Fondation du patrimoine et la Française des jeux, a dévoilé les 101 lauréats de l'édition 2020-2021. Tous sont des sites patrimoniaux à restaurer. Dans les Yvelines, c'est le projet de réhabilitation de la bourse d'affrètement à Conflans-Sainte-Honorine, qui a été retenu. Le coût pour remettre en état et aux normes ce bâtiment est estimé à 1M €. Une partie des travaux serait réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion.

### De 1958 à 2000

Situé au Pointil, au sein de la capitale de la batellerie, ce bâtiment en date de 1958, répertorié dans l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région depuis 2019, est utilisé actuellement pour héberger provisoirement les migrants tibétains.

Créées après les grandes grèves de 1936 (Front populaire), les bourses d'affrètement étaient une structure administrative chargée d'organiser les opérations de transport fluvial de marchandises pratiquées par la batellerie artisanale. Auparavant, les mariniers devaient se rendre dans les bistros où se traitaient les accords avec le courtier ou le rabatteur qui était souvent le patron du café. Cela donnait lieu à des conflits pour cause d'inégalité de traitement. L'État est intervenu en créant ces bourses d'affrètement censées instaurer une répartition plus juste et des tarifs réglementés. Ils ont fonctionné pendant soixante ans, jusqu'à la signature du traité de Maastricht (1992) instaurant le marché libre au sein de l'Union européenne dès l'an 2000.

Inspirée par l'architecture de Le Corbusier, construite sur pilotis, la bourse d'affrètement de Conflans est l'œuvre des architectes Arsène-Henry Frères. L'édifice a abrité les bureaux et services généraux de l'office national de la navigation durant 40 ans. Il a permis aux bateliers de la circonscription de venir choisir les offres de transport fluvial de marchandises lors de trois séances hebdomadaires jusqu'en 2000.

Suite à l'arrêt de son utilisation pour la navigation fluviale, le site est resté inoccupé pendant près de seize ans, avant l'installation d'un foyer de migrants tibétains en 2016. Le bâtiment qui s'était dégradé avec le temps a uniquement fait l'objet de quelques travaux pour créer des espaces dortoirs et sanitaires. Il n'est plus adapté à l'accueil de personnes et doit faire l'objet d'une réhabilitation globale.

Les migrants tibétains devront quitter le bâtiment début 2021. Il est prévu que le siège de la représentation locale de Voies navigables de France s'y installe en 2022. De son côté, la municipalité souhaite mettre en valeur ce morceau du patrimoine de la Ville, en lien avec les autres édifices liés à la batellerie : l'église flottante des mariniers, le musée municipal de la batellerie installé au château du Prieuré et le monument aux Morts de la batellerie de 1924. En lien également avec des événements dont le traditionnel Pardon national de la batellerie célébré en juin sur trois jours. Cette fête patriotique et religieuse a été imaginée dès 1958, soit l'année de construction de la bourse d'affrètement. ■

“ *Projet de valorisation*

## APPEL À PROJETS POUR 2021

L'appel à projets est ouvert dès maintenant sur le site [missionbern.fr/signaler-un-site](http://missionbern.fr/signaler-un-site). Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'Outre-mer.

Pour candidater à la quatrième édition 2021 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 15 décembre.

**!Rens. : [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr)**

## JOUER AU LOTO POUR CONTRIBUER À SAUVER LE PATRIMOINE

Les projets retenus seront financés notamment grâce à l'offre de jeux Mission Patrimoine de la Française des Jeux (FDJ) en fonction du résultat des ventes. Depuis le 31 août, un nouveau ticket à gratter est proposé au prix de 15 €, en trois versions. Pour chaque ticket vendu, qui permettra au joueur de remporter jusqu'à 1,5 M €, 1,76 € sera reversé à la Fondation du patrimoine.

Cette offre est complétée, cette année, par cinq tirages du Loto dédiés. Ils sont programmés mercredi 9, samedi 12, lundi 14, mercredi 16 et samedi 19 septembre, dont le jackpot s'élèvera à 2 M € minimum. Pour chaque grille de 2,20 €, 0,54 € sera reversé à la Fondation du patrimoine.

À noter également que, cette année, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais propose un guide d'itinéraires patrimoniaux pour le grand public (parution le 16 septembre). Pour chaque exemplaire vendu au prix de 15 €, 1,20 € sera reversé à la Mission Patrimoine.





---

L'ACTU DU DÉPARTEMENT – MISSION PATRIMOINE.

---

## Le seul site des Yvelines sélectionné est à Conflans

La liste des sites qui bénéficieront du soutien de la Mission patrimoine de Stéphane Bern a été dévoilée pour 2020-2021. Le seul site yvelinois retenu se trouve à Conflans-Sainte-Honorine.

Lundi 31 août, la Mission Patrimoine de Stéphane Bern, en lien avec la Fondation du patrimoine et la Française des jeux, a dévoilé les 101 lauréats de l'édition 2020-2021. Tous sont des sites patrimoniaux à restaurer. Dans les Yvelines, c'est le projet de réhabilitation de la bourse d'affrètement à Conflans-Sainte-Honorine, qui a été retenu. Le coût pour remettre en état et aux normes ce bâtiment est estimé à 1M €. Une partie des travaux serait réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion.

De 1958 à 2000 Situé au Pointil, au sein de la capitale de la batellerie, ce bâtiment en date de 1958, répertorié dans l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région depuis 2019, est utilisé actuellement pour héberger provisoirement les migrants tibétains.



L'ancienne bourse d'affrètement héberge actuellement les réfugiés tibétains dans des conditions sommaires.

Créées après les grandes grèves de

1936 (Front populaire), les bourses d'affrètement étaient une structure administrative chargée d'organiser les opérations de transport fluvial de marchandises pratiquées par la batellerie artisanale. Auparavant, les marinières devaient se rendre dans les bistrotts où se traitaient les accords avec le courtier ou le rabatteur qui était souvent le patron du café. Cela donnait lieu à des conflits pour cause d'inégalité de traitement. L'État est intervenu en créant ces bourses d'affrètement censées instaurer une répartition plus juste et des tarifs réglementés. Ils ont fonctionné pendant soixante ans, jusqu'à la signature du traité de Maastricht (1992) instaurant le marché libre au sein de l'Union européenne dès l'an 2000.

Inspirée par l'architecture de Le Corbusier, construite sur pilotis, la bourse d'affrètement de Conflans est l'œuvre des architectes Arsène-Henry Frères. L'édifice a abrité les bureaux et services généraux de l'office national de la navigation durant 40 ans. Il a permis aux bateliers de la circonscription de venir choisir les offres de transport fluvial de marchandises lors de trois séances hebdomadaires jusqu'en 2000.

Suite à l'arrêt de son utilisation pour la navigation fluviale, le site est resté inoccupé pendant près de seize ans, avant l'installation d'un foyer de migrants tibétains en 2016. Le bâtiment qui s'était dégradé avec le temps a uniquement fait l'objet de quelques travaux pour créer des espaces dortoirs et sanitaires. Il n'est plus adapté à l'accueil de personnes et doit faire l'objet d'une réhabilitation globale.

Les migrants tibétains devront quitter le bâtiment début 2021. Il est prévu que le siège de la représentation locale de Voies navigables de France s'y installe en 2022. De son côté, la municipalité souhaite mettre en valeur ce morceau du patrimoine de la Ville, en lien avec les autres édifices liés à la batellerie : l'église flottante des marinières, le musée municipal de la batellerie installé au château du Prieuré et le monument aux Morts de la batellerie de 1924. En lien également avec des événements dont le traditionnel Pardon national de la batellerie célébré en juin sur trois jours. Cette fête patriotique et religieuse a été imaginée dès 1958, soit l'année de construction de la bourse d'affrètement. ■

“ *Projet de valorisation*

## JOUER AU LOTO POUR CONTRIBUER À SAUVER LE PATRIMOINE

Les projets retenus seront financés notamment grâce à l'offre de jeux Mission Patrimoine de la Française des Jeux (FDJ) en fonction du résultat des ventes. Depuis le 31 août, un nouveau ticket à gratter est proposé au prix de 15 €, en trois versions. Pour chaque ticket vendu, qui permettra au joueur de remporter jusqu'à 1,5 M €, 1,76 € sera reversé à la Fondation du patrimoine.

Cette offre est complétée, cette année, par cinq tirages du Loto dédiés. Ils sont programmés mercredi 9, samedi 12, lundi 14, mercredi 16 et samedi 19 septembre, dont le jackpot s'élèvera à 2 M € minimum. Pour chaque grille de 2,20 €, 0,54 € sera reversé à la Fondation du patrimoine.

À noter également que, cette année, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais propose un guide d'itinéraires patrimoniaux pour le grand public (parution le 16 septembre). Pour chaque exemplaire vendu au prix de 15 €, 1,20 € sera reversé à la Mission Patrimoine.

## APPEL À PROJETS POUR 2021

L'appel à projets est ouvert dès maintenant sur le site [missionbern.fr/signaler-un-site](http://missionbern.fr/signaler-un-site). Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'Outre-mer.

Pour candidater à la quatrième édition 2021 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 15 décembre.

**!Rens. : [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr)**

